



Cabinet du Secrétaire d'État chargé des Transports

Paris, le 9 juin 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Journée mondiale de sécurité routière aux passages à niveau : Thierry MARIANI dresse un bilan sur l'efficacité des nouveaux dispositifs et annonce le déploiement de radars anti franchissement**

**A l'occasion de la Journée mondiale de sécurité routière aux passages à niveau, Thierry MARIANI**, secrétaire d'État aux Transports a présenté lors d'un déplacement aux côtés d'Hubert du MESNIL, Président de Réseau Ferré de France et de Michèle MERLI, Déléguée interministérielle à la sécurité routière, à Saint-Germain-sur-Morin (*Seine-et-Marne*) un bilan **sur l'efficacité des nouveaux dispositifs** tels que le déploiement national des radars anti-franchissement.

98% des accidents qui surviennent lors d'un franchissement de passage à niveau sont la conséquence d'un non respect du code de la route.

Suite à l'accident au passage à niveau d'Allinges (Haute-Savoie) entre un train express régional et un car scolaire, coûtant la vie à sept adolescents en 2008, le gouvernement a engagé un plan national de sécurisation des passages à niveau comprenant 20 mesures. L'objectif de ce programme est de diviser par deux le nombre d'accidents aux passages à niveau en 10 ans.

Sur les 18 364 passages à niveau recensés en France, 364 avaient été jugés préoccupants et prioritaires. Dès 2008, des travaux de sécurisation ont été menés sur 100 passages à niveau et sur 405 en 2009. En 2010, 100 passages à niveau ont été supprimés et 150 améliorés. Ainsi, entre 2009 et 2010, l'Etat, RFF et les collectivités territoriales ont investi 105 millions d'euros permettant d'installer une nouvelle signalisation ainsi que des barrières de protection.

Thierry Mariani a également dressé un bilan très positif de l'expérimentation des radars anti franchissements de passage à niveau réalisée sur deux sites dans l'Oise et dans le Nord. Ce

**Contact presse :**

Cabinet de Thierry Mariani

01 40 81 71 66

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

dispositif permet de sanctionner les franchissements de passages à niveau alors que le feu est rouge clignotant au delà d'un délai de 3 secondes.

Fort de résultats très encourageants, d'autres installations seront déployées au niveau national à la fin de l'année 2011. Le secrétariat d'Etat aux transports a souligné « **Ensemble, nous devons poursuivre l'effort important que représente le plan national de sécurisation, qui a déjà permis de traiter plus de 700 passages à niveau depuis 2008. Il porte ses fruits mais notre succès ne sera complet que si les automobilistes adoptent des comportements adaptés aux exigences de sécurité indispensables au droit de ces franchissements particuliers**».